ses ébénistes prétendaient se retrancher pour refuser leur faire, constituerait un contrat louche, c'est-à-dire illégal.

La revue de l'assistance judiciaire de Douai en a jugé autrement. Il a admis que les administrateurs des mines, d'Aniche pouvaient, impunément après avoir jeté leur ouvrier sur le pavé, les dépouiller de la pauvre dépouille que leur apportait, l'argent. Défendeur à l'action, qu'ils avaient d'avance perdu à voire commissaire de fait pour que vous intervenez, et que Crétour obtienne justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respect.

BASLY.

LE SALON du Champ de Mars

Neuvième article

Comme transition entre les maîtres Puvis de Chavannes et Carrière, et les maîtres de la palette qui, toutes deux, sont préoccupés de « l'extériorité », comme MM. Roll, Carolus Durand, Besnard, nous trouvons M. Dagnan-Bouveret, un feuilleur qui cherche l'âme, comme archéologue poussée des divers types humains et scrute, d'un expressif pinceau mis au service d'un œil d'observateur sincère, les physionomies qui passent devant lui.

Lui ne cherche pas à pénétrer et à rendre les pensées qui se cachent derrière le miroir transparent des changeantes prunelles ou le fugitif sourire de lèvres mi-closes. Mais il arrive presque au même résultat tant il voit juste et note avec une implacable précision les moindres mouvements des muscles, soit de la face, soit du corps.

Voyez cette toile qu'il a intitulée les *Conscrits*. Pas un trait faux, pas une erreur de vision dans ces cinq masques de jeunes gens. Chacun a son allure propre, et un Lawater déchiffrerait leurs caractères différents, leurs tempéraments, leurs instincts comme en livre ouvert.

Est-ce à dessein que M. Dagnan-Bouveret les a placés en un cadre si resserré ? Peut-être, et à coup sûr, il y a quelque ironie dans cette l'œuvre due à ce que l'air ne circule pas suffisamment autour de ce groupe jeté d'un bloc sur la toile. Mais aussi, rien ne détourne celui qui regarde, ne détourne son attention, et ne diminue la sensation très intense qu'il ressent dès l'abord.

Là, est, je crois, le but poursuivi par l'artiste qui, une fois de plus, a fait preuve d'inspiration très élevée en accusant, dans son exécution, une troublante, une vigueur qu'on ne lui connaissait pas encore.

Quelle distance entre M. Roll et les suggestifs auxquels j'ai consacré mes premières lignes. Ici, c'est le triomphe de la chair, étoffée par un artiste hors pairs sans doute, mais au seul point de vue de la matérialité absolue. Aucune intention, nul concept de l'âme de la peau. Je dois reconnaître même que M. Roll néglige parfois singulièrement le dessin.

Ces deux femmes nues, vautrées dans une ensoleillée prairie sont comme une débauche de couleurs. Le travail de la main du peintre est merveilleux et les énormes difficultés d'un semblable plein-air sont surmontées avec un rare bonheur.

Mais quelle opacité dans le rendu de ces chairs ! Et combien les contours sont mous, flasques, sans relief ! Quant aux raccourcis, Roll montre pour eux une souveraine indifférence. Ses diverses toiles sont des taches éclatantes, mais sans prestigieux pinceau à des larmes fécheuses.

L'exposition de M. Carolus Duran est une des plus goûtées — à juste titre. On y peut voir sous ses divers aspects ce talent si complet, si souple, si varié.

Comme en Gounod est bien celui de la musique de *Faust* ! Quelle délicieuse étude du nu, que la *Baiser* ! L'initiative de l'*Antiope* du Corrège — un ressouvenir évidemment — est flagrante dans la pose abandonnée du modèle ; mais quelle nuance, quel art dans le modelé de ce corps gras et souple, mollement étendu.

Certes, c'est un homme fortement épris de la nature qui a fait cette œuvre exquise, où l'opposition des nons noirs et de la draperie pourpre donne une singulière valeur aux chairs nacrées.

Les portraits de Carolus Duran, qui complètent son exposition sont enlevés avec cette œuvre qui est la caractéristique du talent de notre illustre compatriote.

La Sortie (siège de Paris), la *Gare Saint Lazare*, de M. Adolphe Blanc, sont des œuvres de très haute valeur.

Beaucoup d'animation dans la première où le peintre a su éviter la confusion, sans nuire au mouvement, l'ensemble est bien ordonné, et les épisodes partiellement sont d'ailleurs heureusement traités. J'aime mieux encore la seconde toile qui est « bien vue ». M. Blanc a su nous intéresser à un spectacle que chaque jour nous voyons. Ce n'est pas un mince mérite.

M. Chabas a ombré ses deux panneaux décoratifs, *Repas nuptial*, *La Famille*, d'une lumière violâtre qui n'est guère dans le caractère des sujets.

Mais je dois reconnaître qu'il a fait preuve de beaucoup d'habileté dans l'exécution, et que ses compositions, conçues dans une école moderne très heureuse, sont bien ordonnées et impressionnent favorablement. M. Chabas est un artiste avec lequel il faut compter.

J'en dirai autant de M. Delance, qui nous donne une *Entrée de lisne* traitée avec un très réel souci de la vérité.

M. Aimé Perret sans doute parce qu'il porte le prénom de Aimé Millet, et que son nom a la même résonnance, nous sert des bergeries. Mais fut-ils un faire, je ne puis apprécier ses efforts.

Au contraire, j'adresserai les plus vifs éloges à M. Picard, dont les divers tableaux sont absolument remarquables. Une vision très nette, une méthode sûre, de la jeunesse, de l'entrain, du brio. Retenez le nom de M. Picard ce je me trompe fort ou cet artiste jeune et très doué va loin.

M. Prinet a beaucoup de talent, beaucoup sans doute des valeuses sont peintes d'une touche légère, gracieuse, et M. Cottillaumont des groupes, en la demi pénombre du salon est assez avec bonheur. Mais quoi, toujours des danseuses ?

Au moins les toiles de M. Raffaelli ont l'intérêt, d'après études sociales et c'est toujours avec émotion qu'on les contemple. Mais M. Raffaelli est presque un mitre.

(*à suivre*) LIONEL MOURIÉ.

LA CATASTROPHE de Coudekerque-Branche

La Raffinerie de Pétrole Clére détruite — Sept Morts. — Nombreux Blessés.

L'usine Clére est presque complètement détruite. Le spectacle, durant toute la nuit, était terrifiant.

Un incendie s'était déclaré dans la commune de Coudekerque-Branche où ces nitreux malheur venait de tout bouleverser.

Sans que l'on puisse s'en rendre un compte bien exact, un feu s'est mis à dévorer.

« Ce désir a traversé le bureau en zigzag, nous nous sommes sauvés en toute hâte, l'on ne dehors, de toutes parts, l'usine flambait ! Pas n'est pas faite que nous y rentrions ».

Hier matin, à trois heures moins le quart, on a retiré un cadavre tout carbonisé et par conséquent méconnaissable.

A 3 h. 1/2, on retrouvait celui de Herbert. Puis, à 6 h. du matin, de courageux ouvriers ont retiré d'un puits : quelque le cadavre de Dehouck, qui était à demi consumé. Un peu plus tard, les pompiers, Marquis et Verhille, à l'aide d'une perche, ramenaient du puits, servoir où pendait encore le cadavre d'une de ces malheureuses victimes.

Le corps était assez bien conservé et il fut aussitôt reconnu pour être celui de l'infortuné Mazure.

Ces quatre corps ont été transportés à l'école, convertie en morgue à cet effet, et où déjà les restes méconnaissables de deux cadavres retrouvés la veille au soir, reposaient sur un lit de camp improvisé.

Plus tard, on devait encore pour retrouver les restes de la septième victime.

Les sauveteurs

De courageux citoyens méritent les plus grands éloges. Chacun, du reste, a fait preuve d'un dévouement sans égal, mais un particulier un journalier, M. Victor Masure, qui a osé pénétrer dans la première maison atteinte par les flammes et a bien réussi à emporter Mme Dehouve, son enfant, âgé de dix ans, et un vieillard qui aurait été infailliblement asphyxié.

Ce courageux sauveteur était assisté, dans sa pénétrante tentative, de M. Deckerout. Augusté, à qui il passait les malheureux qui tous se portent bien maintenant.

Plus de 1000 kils de pétrole ont été mis à l'abri du feu par les courageux pompiers, qui tous mérient des éloges, et en particulier leurs officiers et le caporal Hallewout, la troupe a été également digne de tous éloges.

Descente du Parquet

Hier matin, et dans l'après-midi, le Parquet, représenté par M. Gilbrin, juge d'instruction et M. Massiet du Biest, sub-titut du Procureur de la République, sont descendus sur les lieux du sinistre pour ouvrir une enquête. Malheureusement, il est probable qu'on ne connaîtra jamais la cause exacte de l'incendie, qui n'a pu encore être découverte.

Les blessés

L'état de M. Benjamin Hametz, âgé de 60 ans, qui est l'un des plus blessés, est excessivement grave.

M. Constant Sazanne est aussi assez fortement brûlé sur tout le corps ; mais on de désespère pas de le sauver.

Quatre maisons seulement ont été atteintes fortement, mais tous les abords sont dévastés.

A la liste des blessés nous devons ajouter Mme Vanmeerin, dont le mari est mort dans l'explosion. Celle-ci aussi est grièvement brûlée à la tête et aux bras.

Les dégâts

Tout est couvert par des assurances aux compagnies le *Monde*, la *Foncière*, l'*Union*, la *Méditerranée*.

Les ouvriers étaient assurés par la compagnie les *Sécurs*.

Les dégâts sont énormes aux environs ; dans la plaine, l'aspect est des plus désolants.

La bienfaisance

Des souscriptions sont ouvertes pour aider les veuves et les orphelins.

La « Gymnastique » aidé de « la Calaisienne » donneront une grande fête dimanche.

POUR LES ORPHELINS

On connaît les détails navrants de la catastrophe de Coudekerque-Branche.

Sept ouvriers ont perdu leur laisant sans ressources vingt-et-un enfants, pauvres petites êtres pour lesquels ils luttaient chaque jour sur le champ de bataille du travail où la mort devinge les frappe.

A ces martyrs du devoir, la Société doit plus qu'un suprême et respectueux hommage : il faut qu'elle vienne en aide aux pauvres innocents qui tendent vers elle leurs mains suppliantes et qu'elle repousse de ces foyers où les chefs de famille ne viendront plus s'asseoir la misère qui les menace.

Un admirable élan de charité a déjà soulevé tout le département.

M. le Préfet du Nord a envoyé une somme de mille francs ; le comité des fêtes de bienfaisance de Lille prépare de son côté une grande solennité de bienfaisance.

Pour notre part nous ouvrons une souscription et nous faisons appel à tous ceux que cette épouvantable catastrophe attristés pour qu'ils nous apportent leur obole si infime qu'elle soit.

C'est pour les enfants d'obscurs travailleurs, pour les enfants de mères à tous riches et pauvres voudront y laisser tomber leur aumône.

Les souscriptions seront reçues dans nos bureaux.

Première liste

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing fr.	100	»
MM. Méry Legrand, sénateur	50	»
A. Signol, adj., au maire de Lille	10	»
Alp. Bianchi, receveur des Hospices	10	»
Fl. Bonnel, cons. général	10	»
Mahieu Dehertyroun, ind.	10	»
Basquin, conseiller général	10	»
Tog. Dupuyla, adm. géran	10	»
Leroy, réd. en chef	10	»
Hector Dupasse, rédacteur	10	»
Paul Assoignon id.	5	»
Alfred Mahieu id.	5	»
Paul Lebrun id.	5	»
Ch. Calotre id.	5	»
H. de Zan. id.	5	»
Beaufroy id.	5	»
Henri Dugardin id.	5	»
Valère Lelenne id.	5	»
Johan de Villeneuve id.	5	»
D'Huy, comptable	5	»
O. Doutreloo de Try id.	10	»
G. Sander id.	5	»
Grimonprez id.	5	»
Julien Dehertyroun id.	5	»
J. Lambert id.	2	»
A. Leclercq, metteur en pages	1	»
L. Debiock, typographe	1	»
Tartara id.	50	
Leperoq id.	25	
Verquère id.	1	»
Bonte id.	1	25
Leloin id.	1	»
Delbrayelle id.	50	
Copin id.	40	
Mahieu id.	50	
Onof id.	50	
Chanoo id.	25	
Alexandre id.	25	
L. Debuck id.	35	
Neveux id.	25	
Pilleboue id.	25	
Martial Cambier	12	»
Mme Paul Assoignon	5	»
Mlles Lucienne Assoignon	5	»
Hélène Assoignon	5	»
Raymonde Assoignon	1	»
Total : fr.	391	75

La Catastrophe de Compiègne

Un cadavre retrouvé

Le *Russel* a pu être renfloué et a été enmené hier à trois heures à Chauny pour y subir des réparations. Un même temps on a retiré de l'eau d'autres objets, tels que chapeaux de dame, casquette de cantonier, panier, coussin, etc.

Quant aux victimes de ce terrible accident, on n'en trouvait encore aucune trace, quand vers trois heures de l'après-midi, le bruit se répandit qu'on venait de retrouver à 800 mètres du barrage de la Venette le cadavre du barreur.

C'est un pêcheur, M. Dailly, qui a ramené le corps au moyen de harpons. C'est bien en effet celui de François Clinckpoor, dit John. Il était facilement reconnaissable.

On a procédé aussitôt à la mise en bière ; car le cadavre commençait à se décomposer ; il était légèrement ballonné et les chairs avaient perdu leur fermeté.

Avant de fermer définitivement le cercueil, on a pris des photographies pour faciliter l'identité du défunt, on attendra l'arrivée de M. Charles Bonie qui connaissait particulièrement le barreur du yacht.

Ensuite le corps sera expédié à Lille à sa famille.

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

Chez MM. Fauvarque et Parent-Lemaire, la situation reste toujours la même ; dans ces deux établissements, aucun ouvrier n'a repris le travail.

Chez MM. Valentin-Roussel, les ouvriers qui étaient rentrés lundi, se sont de nouveau remis en grève hier matin. Ils exposent les mêmes revendications que précédemment, comme prix de façon supplémentaire.

Chronique locale

ROUBAIX

Le Vœu de M. Paul Wattine

Annexion de Croix à Roubaix

Quels sont donc les gens mal intentionnés qui prétendaient que l'administration municipale représentant, que nous venons de la division des républicains, était timorée, sans énergie, sans initiative ; qu'elle se bornait à exploiter les affaires courantes comme le ferait un chef de bureau pendant l'absence de son supérieur.

Ceux-là, depuis l'audacieuse proposition de M. Wattine, doivent avoir singulièrement changé d'avis.

Cette idée lumineuse — je l'ai entendu qualifier de géniale — est pleine de crânerie et d'entrain ; elle donne bien la mesure des qualités du bouillant adjoint qui a dans ses attributions la direction administrative de l'élément militaire de notre ville, le corps des sapeurs pompiers — et à qui incombe la délicate mission de présider aux unions matrimoniales.

Elle démontre aussi la sûreté de son jugement ; car ce vœu est à lui, à lui tout seul ; pour l'émettre, il s'est séparé de ses collègues de l'administration, il veut en supporter seul les responsabilités.

Il a mûrement réfléchi, il a pesé, sans parlant à personne, se défiant de ses amis, craignant qu'on ne surprît son secret.

Avant d'en avoir à la main, il trouve avec juste raison qu'il doit être seul à l'honneur, car il ne doute pas que l'idée fasse son chemin et ne lui vaille de nombreux lauriers.

Jusqu'à présent, il était tenu, au sein de l'administration, à opiner du bonnet. Certes, personne ne met en doute ses connaissances administratives, il son désir de gérer avec un soin parcimonieux les finances de la ville.

Il est peut-être du s'opposer par exemple au subside de 350,000 fr. payé par la ville de Roubaix à la commune des mesnes de fr Du Nord, dans le but de construire sur le *terrain d'un tiers une gare derenne* la propriété de ce tiers ; il est pu aussi faire remarquer à ses collègues de l'administration que le moment était mal choisi pour acquérir la maison de feu Pierre Catteau, puisque les nombreux locataires pour les cours académiques et la bibliothèque publique, allaient devenir vacants ; il aurait pu également rappeler à M. le maire, que lors de l'achat de cette propriété, M. Lagrange avait fait enlever à la commission municipale qu'il obtiendrait du vendeur un rabais de 50,000 fr. et qu'il pare insuffisance, sans doute, que M. Lagache avait fait de réclamer cette réduction du propriétaire.

Il est vrai qu'il s'agissait de faire plaisir à un ami, de débarrasser d'un objet d'un prêt d'un prêt difficile, et en ce cas, 50,000 fr. de plus ou de moins, surtout quand ce n'est pas la caisse des administrateurs qui en souffre, c'est bien peu de chose.

Mais toutes ces questions étaient trop terre-à-terre, pour que le jeune adjoint prît la peine de s'y arrêter ; il voulait du premier coup sortir de la médiocrité où croupissaient ses amis.

C'est après plusieurs mois, — que dis-je ? plusieurs années d'efforts et d'études que lui vint l'idée grandiose de réunir la commune de Croix à la ville de Roubaix.

Hélas ! Jadient adjoint n'avait oublié qu'un chose : demander au mouton s'il voulait se laisser manger.

Certes, nous ne doutons pas que le conseil municipal ne soit enchanté du cadeau ; seulement, les intéressés, les Croixiens voient-ils la manière de voir ; ils jouissent en effet, de nombreux avantages qu'ils perdraient du même coup.

Puisqu'en somme, ils n'ont rien à gagner à une annexion et qu'ils sont les principaux intéressés, il convenait de s'assurer leur concours ; or, c'est donc devant le conseil de Croix que la proposition de M. Wattine est de être portée.

C'est une petite erreur sans importance que l'auteur de ce projet aurait dû réparer ; dans il n'est pas le premier qui oublie d'allumer sa lanterne.

N'importe, ses amis de l'administration devront désormais compter avec lui. Eux qui semblaient en faire fi !

Quelle leçon !

Que il n'y a pas à dire, il faut savoir reconnaître la vérité ; il y a un rude homme dans l'administration.

Quel gâs c !

JEHAN DE BARBIEUX.

Revue d'appel. — La revue d'appel des hommes de service auxiliaire des classes de 1890, 1889, 1888, 1887 et 1886 aura lieu pour les deux cantons de Roubaix, sur la Grande-Place de cette ville, le samedi 30 mai courant, à deux heures du matin.

Les suites d'une rixe. — Lundi soir, vers sept heures du soir, à la suite d'une vive discussion, une rixe a éclaté à l'estaminet de la Clef d'Or, rue du Chemin de fer, entre les nommés Jules Lebeugne, forgeron, âgé de 21 ans, et Victor Dupre. Ce dernier poussa violemment son adversaire que celui-ci tomba et se fractura la jambe droite.

Suicide — Hier matin, vers quatre heures et demie, l'agent de police Faravagno passait quai de Toulon, derrière l'église du Sacré-Cœur, lorsqu'il rencontra sur la berge du canal, près de l'église du Calvaire, différents effet d'habillement.

Persuadé qu'il était en présence d'un suicide, il prévint l'écluseur Crohin, et tous deux firent des recherches dans le canal.

Vers cinq heures ils retirèrent du canal le corps d'un individu qui fut bientôt reconnu pour être celui du nommé Denis-Joseph Castelain, âgé de 30 ans, qui demeurait au Ravenel, maisons Vandomme.

Avant de se jeter à l'eau, Castelain avait retiré ses vêtements ; il avait conservé sa chemise de flanelle et son caleçon, il avait déposé sur la berge, son pantalon, sa jaquette, ses chaussures et sa montre ; une lettre trouvée dans l'une des poches de son pantalon, était adressée à Mme Devains, et portait ces mots : « *Le mieux ne noie* ». Ajoutons que Castelain avait été victime d'une hémorragie et avait fait toute la campagne du Tonkin.

Lundi soir, vers onze heures, il avait été vu dans un estaminet de la place du Sacré-Cœur ; il n'avait jamais manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

Il paraît certain que c'est dans un accès de fièvre chaude que Castelain s'est donné la mort.

Encore Laure Triquet. — Hier matin, l'agent Lescouffe a arrêté Laure Triquet ; l'agent avait appris qu'elle demeurait rue Saint-Jacques, 18 bis, et qu'elle était avec Dumortier, et quelle ne figurait pas sur le livre du logement.

Si l'agent Lescouffe est parvenu à conduire Laure Triquet au dépôt, ce n'est pas sans avoir été grossièrement insulté et frappé.

Vol d'une montre. — Lundi après-midi, vers deux heures et demie, la nommée Flore Lecoutre, ménagère, âgée de 31 ans, demeurant cour Lordaint, rue du Tilleul, a été arrêtée au Mont-le-Pétée, au moment où elle engageait une montre volée.

Elle a été conduite au dépôt du deuxième arrondissement.

Une rixe rue du Collège. — Une rixe a eu lieu lundi soir, vers dix heures et demie, rue du Collège, en face de l'établissement Amédée Prouvost, entre plusieurs individus.

Deux d'entr'eux ont été arrêtés par le sous-inspecteur Prouvost ; ce sont les nommés : François Hoffmann, âgé de 45 ans, demeurant rue du Collège et Pierre Hus, corroyeur, demeurant Grande Rue, cour Piatel.

Un vol rue de l'Alma. — M. Auguste Cuveller, fileur, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, changeait il y a quelques jours de logement, pour aller demeurer rue de l'Alma. Il avait, à cet effet, sorti son mobilier devant sa nouvelle habitation quand il s'aperçut qu'une petite table en bois blanc avait disparu.

Lundi soir se trouvant dans un estaminet de la rue Sainte Hélène, il apprit qu'un nommé Joseph Brauw avait offert en vente une table pour la modique somme de un franc.

M. Cuveller se rendit à l'adresse indiquée et reconnut le fait exact. Il a porté plainte contre Brauw.

Une tentative de vol rue Pellart. — Un employé de commerce, M. Gustave D... demeurant rue Pellart, était rentré chez lui, mardi soir, vers onze heures et demie ; il entendit encore vers minuit, dans sa cuisine, quand il entendit le bruit d'une clef qu'on introduisait dans la serrure de la porte. Il se dirigeait la lumière et monta au premier étage pour se rendre compte de ce qui se passait. Le bruit qu'il fit en ouvrant la fenêtre mit les voleurs en fuite et M. D... ne put distinguer dans les ombres qu'enfuyaient par la rue de l'Ouest.

Il paraîtrait qu'une pareille tentative aurait déjà été commise il y a environ un mois, dans la même maison et dans des conditions analogues.

Revue de gendarmerie. — La revue des brigades de gendarmerie dépendant de la lieutenance de Roubaix a lieu cette fois aux trois heures, dans la cour de la gendarmerie de la rue des Arts, par le général Schneider.

Les gendarmes de Roubaix-Tourcoing et Halluin, Croing, Wattre'os, Lannoy, etc., ont assisté à cet examen qui a donné au général Sainteuse l'occasion de témoigner toute sa satisfaction de la tenue des hommes ainsi que de l'examen moral.

Un vol rue Wagram. — Hier soir vers 6 heures, un individu s'est introduit chez une dame de la rue Wagram et, en son absence, a enlevé différents objets d'habillement.

Un accident rue de l'Alouette. — Hier soir vers 6 h. 1/2, le jeune Napoléon Brulois, âgé de 7 ans a été renversé à l'angle des rues de l'Alouette et du Calvaire du 7, par la voiture de M. Binet-R beaucoup.

L'une des roues de la voiture lui a passé sur la jambe droite qui a été fracturée.

Il a été immédiatement transporté dans un estaminet où M. le docteur Lepers lui a prodigué des soins.

Il a ensuite été conduit chez ses parents, rue de Mouveaux, cour Dewailly, 5.

Réunions de commissions. — Les 3e et 1re commissions se réuniront aujourd'hui, jeudi 28 mai, à cinq heures et demie du soir, dans l'une des salles de l'hôtel de ville.

Un vol rue Decrême. — Il y a quelques jours, Mme Vandenbroucke, demeurant rue Decrême, avait confié à une couturière, Alice B... âgée de 20 ans, un jupon à réparer ; celle-ci était occupée à cette besogne depuis quelques heures, quand Mme Vandenbroucke se souvint qu'elle avait oublié dans une dépendance du jupon un pièce de 5 francs et de la même monnaie. Elle en fit part à Alice qui répondit que c'était faux et qu'elle n'avait rien trouvé dans la poche.

Mme Vandenbroucke étant persuadée du contraire a dénoncé la jeune fille qui, voyant son larcin découvert a fait des aveux complets.

Un vol rue de Croix. — Mardi après-midi, vers quatre heures et demie, deux gamins d'une fourchette d'un peu plus de 20 ans, chez M. Navette, rue de Croix, et ont enlevé deux cuts et du jambon.

Ils n'en seraient pas à ce que l'on assure, à leur coup d'essai, et l'un d'eux aurait déjà subi une condamnation pour vol.

Mesnus faits. — La police a procédé à l'arrestation de la nommée Colette Godefroot, âgée de 21 ans, demeurant rue de l'Alma, inculpée d'un vol d'un mètre de drap, chez M. Vilbaux-Potin, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Mesnus faits. — Napoléon Hesquel, tisserand, âgé de 35 ans, demeurant rue Pellart, est arrêté pour vol d'une montre en argent ; Eugénie Delfol, âgée de 19 ans, demeurant rue Sainte-Barbe, pour vol d'une pièce de 5 francs au préjudice de la femme Clémence Larandart, demeurant Grande Rue, cour Delfol ; Clémence Dumez, éplucheuse et Désiré Vandervorst, âgé de 18 ans, tous deux demeurant rue Turgot, inculpés d'un vol d'une montre en argent au préjudice de M. Henri Faverot, rue Dupuis.

Hier soir, vers six heures, un jeune chargé de surveillance, appartenant à MM. Lamoureux et Jerlock, filature, à Tourcoing, et conduit par le sieur Henri Deubel, s'est brûlé rue de Tourcoing.

Pendant une demi-heure environ la circulation du tramway a été interrompue.

Un peu de Poésie

Le Langage des Fleurs, le savon Montespan, Cela vous fait rêver à des charmantes choses ! Et de ces fins produits l'odeur qui se répand Donne l'illusion d'un parterre de roses.

En vente chez les principaux merciers en gros.

TOURCOING

Exercice musical. — Dimanche soir aura lieu dans la grande cour du nouveau de l'Hôtel-de-Ville, l'exercice musical annuel, donné par les professeurs et élèves de l'Académie de musique.

Charrette à chiens. — Dans la tournée faite hier avec la charrette à chiens, sept de ces animaux ont été saisis et conduits en fourrière.

Ceux propriétaires dont les « toutous » errairent sur la voie publique ont été dressés de contraventions.

Violences légères. — Une contravention pour violences légères a été dressée à la charge du sieur Émile D., demeurant au Brun-Pain.

Les beautés de la publicité par affiches et prospectus. — On nous écrit de Bondues :

Où diable la publicité va-t-elle se nicher et où s'arrêtera-t-elle ?

Il y a des prospectus, pour annoncer que l'évêque de Monaco en tournée de confirmation devait venir à Bondues mardi, a fait distribuer dans tout le village des prospectus, tout comme un vulgaire marchand de poudre insecticide ou d'eau à détacher.

A quand les hommes Sandwaschs ?

WATTRELOS

Nous avons annoncé ces jours derniers à nos lecteurs que M. Delaeste, fermier au Berg avait été volé par un de ses domestiques.

Un supplément d'enquête a fait découvrir que cet individu nommé Arthur Barze, âgé d'environ 30 ans, taille 1 m. 55, cheveux et moustaches chatain-clair, est né à Clerckem près Furnes (Belgique)

On a trouvé dans son lit tous ses vieux habits, le tout renfermé dans un sac portant l'inscription : Duquesne et C. à Vauix.

Le couteau, en forme de serpette dont il s'est servi pour ouvrir les serrures a été également retrouvé, entièrement ébréché. On sait que le sieur Barge, après s'être dépouillé de ses vieilles nippes, s'est revêtu avec les effets neufs de son patron.

Plaisanterie de mauvais goût. — Le nommé Delor, cabaretier, cour Holleboeq, Vieille-Place, avait consisté lundi matin que l'enseigne de son cabaret avait été descellée et enlevée.

Croyant avoir affaire à de simples farceurs, il n'avait pas cru devoir porter plainte. La restitution se faisant trop attendre, Delue a prévenu M. Renard, commissaire. Les « farceurs » ont sans doute cinq individus qui ont passé la nuit du dimanche au lundi à boire et à chanter dans une maison située dans la même cour.

Une enquête est ouverte.

Le Drame d'Amour de Croix

Obsèques des Victimes

Hier, à quatre heures de l'après-midi, ont eu lieu, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques des deux malheureux dont nous avons annoncé l'émouvant suicide.

Le cercueil qui, récemment, avait reçu dans l'église le corps d'un pendu pour qui la famille avait demandé un enterrement de second classe, a reçu l'absolution aux deux jeunes gens dont les parents moins fortunés ne pouvaient payer qu'un service de quatrième classe.

Les chèques ont donc été purement civiles. Le corps de la jeune Malvina Lefebvre, qu'on avait ramené chez ses parents, à Tefaulent Ste Maulon-Blanc, sur la Grande-Route, a été rejoint par celui de P. Renard, et les deux cortèges, après une courte pause devant l'église, se sont dirigés ensemble vers le cimetière.

Après un discours prononcé par un libre penseur illoïs l'inhumation des deux pauvres jeunes gens a été faite côte à côte.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai

La séance est ouverte à 8 h. 45.

Sont présents : MM. Pinquet, maire, Séverd et Florin, adjoints ; Eut. Munger, Couturier, Lefebvre Gilbud, Roger, Lamblin, Renaux, Castel, Mullez, Desrumaux.

Absents : MM. Cann, Duparcq, Salve, Leroy, Lépers, Dusreux, Sclosse et Cochteux.

M. Descamps, greffier, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. le receveur municipal donne connaissance des comptes financiers.

Les dépenses ont été de 1 à 9 91.221 fr. 89, les recettes ont atteint 82.303 fr. 57, soit une différence de 8.919 fr. 32.

Le rédigeat de l'exercice précédent s'élevant à 19.061 francs 16, il reste dans la caisse municipale 10125 francs 57.

M. le maire demande le renvoi de pièces à la commission des finances et insiste. Cette proposition est adoptée.

M. Mangez fait observer qu'aucun traitement n'est inscrit au budget pour la visite médicale des écoles alors que dans le budget antérieur figurait une somme de 120 francs.

M. le maire déclare que le crédit a été supprimé parce que le service ne fonctionnait plus. Il propose de confier les fonctions à M. le docteur Wallez. Adopté.

Le conseil adopte le budget du bureau de bienfaisance pour 1892 ainsi fixé :

Recettes.	11.057 fr. 38
Dépenses	11.012 fr. 81
Reliquat.	54 fr. 67

M. Mangez demande si les fournitures de produits pharmaceutiques sont mises en adjudication.

M. le Maire répond qu'il existe une entente avec les deux pharmaciens qui font chacun un rabais de 20 pour cent sur la série des prix. Les indigents peuvent se fournir chez l'un ou l'autre.

Le budget supplémentaire se balance par 4054 fr. 67 aux recettes et aux dépenses. — Adopté.

Le budget vicinal s'élevant à 7300 fr. est adopté.

M. le Maire fait observer que l'extension prise par la commune nécessite la nomination d'un agent-voyer municipal.

Il propose de voter 400 francs à allouer à M. Collart. Accepté.

Le Conseil renvoie à la commission de la voirie la proposition de déplacement d'un sentier à la Makellerie et son remplacement par une rue de deux mètres, conformément à plans proposés par M. Coisne, sous réserves des droits des tiers.

Le Conseil renvoie à la même commission la proposition de M. Goblet demandant la reconnaissance du boulevard de la Chapelle, partie comprise entre la rue Mirabeau et la rue de la Fontaine.

Une somme de 1400 fr. est votée pour imprimés et rétribution aux instituteurs qui ont fait le recensement.

La fixation des alignements de la rue de la Lutte est renvoyée à la commission de la voirie.

M. Dejeagher, propriétaire à l'angle des rues de Bapaume et du Crêchet ne veut se soumettre à l'alignement qui et les conditions du rapport de la commission de salubrité, concernant ses propriétés, ne sont pas appliquées.

M. le maire propose pour obliger ce propriétaire à se soumettre à l'alignement de former un syndicat dans les termes voulus par l'article 19 de la loi du 20 août 1891.

Adopté.

Le conseil vote un crédit de 700 fr. pour l'entretien des aqueducs.

Il homologue divers rapports de la commission des logements insalubres (propriétés Dufoest frères et sœurs et Dejeagher).

M. Mangez demande qu'il ne soit plus toléré à l'avenir que des fosses d'aisances soient fermées par des planches. — Ajourné.

Le Conseil approuve les travaux exécutés dans la rue Mirabeau, pour la somme de 9797 fr. 75 y compris les honoraires de l'agent-voyer.

La commune doit renouveler ses polices d'assurances des dégâts causés par ouragans qui se terminent le 15 septembre prochain.

Sur la proposition de M. Mangez, le Conseil décide de demander à plusieurs compagnies le taux de la prime.

M. Castel propose de voter une somme de 100 fr. pour les victimes de Fourmies. Adopté à l'unanimité.

Les fermiers demande que le chemin du Petit-Boutique soit élargi de un mètre. Renvoyé à la commission de la voirie.

Sur la proposition de M. Roger, le conseil vote un crédit de 200 francs pour achat de 100 mètres de boyaux et 37 m. 50 de raccords pour les pompes à incendie.

Le greffier donne lecture d'une correspondance échangée entre M. le maire et M. Lecoutre.

Ce dernier envoya au conseil vingt-quatre heures après l'avoir fait publier par un journal roubaisien, une pétition demandant pour le chemin vicinal n° 7, l'application de la loi du 21 mai 1836.

Le pétitionnaire prétendait que le chemin avait été rendu impraticable par le passage fréquent de lourds chariots de briqueteries.

M. le Maire demande immédiatement à M. Lecoutre de vouloir bien préciser l'endroit où le chemin était en mauvais état.

M. Lecoutre répond qu'il n'en pas à M. le M. lire signataire de la lettre, mais aux membres du Conseil municipal.

Le 19 mai, M. le Maire après entente avec l'agent-voyer Collart, donna rendez-vous au pétitionnaire qui ne s'y rend pas.

Dans son rapport, M. l'agent-voyer constate que le chemin vicinal a souffert des fortes gelées de l'hiver dernier, mais n'est nullement impraticable, au moins dans la partie qui intéresse la commune de Croix, l'autre partie, du côté chemin de Wasquehal, étant une rue non reconnue.

Il n'y a donc, conclut M. Collaert, aucune suite à donner à la pétition de M. Lecoutre.

M. le Maire est étonné de remarquer que l'administration a fait immédiatement son devoir en priant M. l'agent-voyer de vérifier le bien fondé de la réclamation. Mêmes M. le Conseillers jugeront d'après le rapport de M. Collaert.

Le conseil adopte les conclusions de ce rapport et passe à l'ordre du jour.

Il se forme ensuite un comité secret.

La séance publique est levée à 10 heures.

LANNOY

CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de M. Edouard Parent, maire le conseil municipal s'est réuni mardi soir.

La séance est ouverte à 8 h. 15.

Sont présents : MM. Edouard Parent, maire, Victor Bettremieux, adjoint, Oscar Bétremieux, Alfred Joly, Samuel Dujardin, Achille Deladerière Henri Desplechin, Hippolyte Mullier, Alfred Fléx Migeon, Célestin Bétremieux, Louis Charlot.

Absents : Ed. Bétremieux-Plageot, J. Derache, J. Delepierre.

M. P. Herbiers, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 mai dernier qui est adopté sans observations.

M. le Maire donne lecture d'une lettre émanant de M. le Préfet du Nord, cette lettre dit que la somme demandée pour l'uniforme de la Musique municipale est trop élevée et qu'il est préférable de recourir à une adjudication ; il est décidé que celle-ci aura lieu au rabais et par soumissions cachetées. Les nombres des uniformes est de 25 ; le devis s'élèvera à la somme de 2450 francs et le cautionnement à verser sera de 150 fr.

Les devis et cahier des charges sont approuvés.

M. le Maire donne ensuite lecture du budget primitif de 1892. Les recettes ordinaires s'élèvent à la somme de 28.623 fr. et les recettes extraordinaires à 3,977 00, soit en tout 32,607 90.

Après lecture des dépenses du budget primitif de 1892 est adopté.

M. Alfred Joly demande pour qu'on nomme la commission qui sera chargée d'organiser la Fête nationale du 14 juillet.

Sont nommés membres : MM. Joly, Goubin, Deladerière, Migeon et Desplechin.

M. Oscar Bétremieux donne connaissance au Conseil du projet concernant la caserne de gendarmerie qui sont examinés.

Il propose ensuite au conseil de voter le vœu suivant :

« Le conseil municipal, sur le rapport verbal de M. Bétremieux chargé de la question de la caserne de gendarmerie, considérant que le transfert de cette caserne hors la ville, causerait à tous points de vue un préjudice irréparable à la cité